



SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

POLICE des SÉPULTURES

Le Maire de la commune de VILLENEUVE-LES-AVIGNON (Gard)

Vu la demande présentée le 29 mai 2024par Martine OSTYdemeurant à Lirac

en vue d'obtenir l'autorisation de faire exhumer les corps de

Séraphin MOUNIER décédé le 27 juin 1974Philippe MOUNIER décédé le 28 mai 1992Léona VERT veuve MOUNIER décédée le 17 octobre 2011

inhumés dans le cimetière communal

CENTRE VILLE, concession n° 1496, famille MOUNIER.

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L361-1 à L364-6, R361-1 à R364-17 et L131-2-4°,

Vu le Code Pénal,

ARRÊTE : PA/2024-254Article premier - Martine OSTY

est autorisé à faire procéder à l'exhumation des corps de

Séraphin MOUNIER décédé le 27 juin 1974Philippe MOUNIER décédé le 28 mai 1992Léona VERT veuve MOUNIER décédée le 17 octobre 2011

pour

les faire réinhumer dans le même caveau.Article 2 - Cette opération aura lieu le 30 mai 2024 à 08 heures 30 minutes

en présence de La maison des obsèques Avignon, son mandataire et sous la surveillance de Gérard Guichard, conservateur des cimetières.

Fait à VILLENEUVE-LES-AVIGNON, le 29 mai 2024

Le maire,

Pour le Maire
l'Adjoint.